

## VIVRE A LABEAUME

### **Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site.**

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n° 2002-184-7 du 30.07.2002.

### **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2006**

A 18 heures 30, dans la salle communale "Le Récatadou", le président ouvre la séance.

Un quorum de 41 adhérents présents et de 30 représentés sur 103 adhérents ayant été constaté, l'assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Première partie : institutionnelle, réservée aux seuls membres de l'association**

**1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2005**

**2. Rapport d'activités du président : quitus au bureau**

**3. Rapport financier du trésorier : quitus au trésorier**

**4. Budget 2006/2007 : présentation et vote**

**5. Enquête interne sur les adhérents**

**6. Pouvoir au bureau pour agir en justice**

**7. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration**

#### **Deuxième partie : informative et technique, ouverte aux personnes extérieures**

**8. Evolution du PLU**

**9. Evolution du projet d'autoroute A 79 et position de notre association**

**10. Présentation de la carte de la Commune éditée par l'association**

**11. Point d'information sur la problématique de l'eau, de la rivière et de l'assainissement**

**12. Questions diverses : Lettre ouverte de Danielle Balandier sur le festival de musique  
: Réaction d'un participant extérieur sur un article du bulletin n°19**

Tatiana Sévenier est désignée comme Présidente de séance.

1. Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2005, adressé aux adhérents avec le bulletin d'automne ne fait l'objet d'aucune observation, et est adopté à l'unanimité.

2. Claude Guary présente le déroulement des activités et l'évolution des tâches de l'association durant l'année 2005/2006.

#### **ANNEE D'OUVERTURE UNE ET DE REORIENTATION**

Notre bureau a été sensiblement remanié l'an passé, avec l'objectif déclaré d'un renforcement du dialogue et de l'écoute avec l'ensemble de nos partenaires : municipalité, administrations, autres associations...

Cette recherche du dialogue a connu des résultats inégaux, mais globalement positifs : nous avons le sentiment que notre association est dorénavant mieux reconnue et que sans aller jusqu'à obtenir un véritable consensus, nous sommes un peu plus écoutés et par conséquent, un peu plus efficaces :

municipalité : concertation sur le Plu, discussions sur le contenu de nos bulletins, collaboration sur l'exposition « Peintres à Labeaume »

administration : contacts positifs avec le sous préfet, beaucoup plus difficiles avec la DDE, intéressants avec le SAGE et le SEBA, même si les résultats sont difficiles à estimer dans ce domaine.

autres : associations locales, festival, associations extérieures (Païolive, Rochecolombe...)

#### **COMMUNICATION ET CROISSANCE**

Pour la première fois depuis la naissance de notre association, nous avons réalisé en 2005/2006 trois bulletins. Nous avons essayé de poser des questions nouvelles dans notre bulletin et de traiter des sujets nouveaux, susceptibles de renforcer le dialogue entre adhérents et avec la municipalité : recensement, finances communales, chemins communaux etc... Nous avons cherché à adapter constamment le ton de nos articles, jugés parfois un peu difficiles ou austères par nos lecteurs...Le dernier bulletin (n° 19), qui a mobilisé sept signatures et sujets différents, avec des photos, et qui a été distribué manuellement à 430 exemplaires, est représentatif de cet effort.

Cette volonté d'information, associée à la multiplication des contacts, explique probablement en partie la croissance importante du nombre de nos adhérents, qui est passé de 78 à 103 personnes, soit plus de 30% d'augmentation en un an. Il nous faut poursuivre cet effort, en particulier en direction des plus jeunes et des habitants permanents de Labeaume.

#### **DES ACTIONS NOUVELLES DIVERSIFIÉES**

Exposition : les Peintres des années 50. Une action de qualité, nouvelle, positive, assez consensuelle, bien reconnue ... bon succès (environ 600 visiteurs)

Les galets décorés : action commune avec le festival, en coproduction. Actuellement 24 galets vendus (sur 80). Bénéfices attendus : 200 euros pour chaque association.

La carte : première réalisation de cette qualité et à cette échelle depuis bien des années. Prix de revient conception : 1000 euros amortissable sur 250 cartes, tirage 4.05 euros par carte. Prix de vente 8 euros. Bénéfices attendus : 300 euros en 2006/2007 et surtout un outil d'accès facile, simple, peu coûteux, facilement adaptable compte tenu de son format informatique, et polyvalent qui peut intéresser beaucoup de gens : référence pour les résidents, urbanisme, randonnées, gestion municipale etc.

#### **LA POURSUITE DES ACTIONS PASSES**

Nous avons poursuivi et renforcé nos actions sur le PLU, notamment en insistant sur la nécessaire concertation, et nous avons obtenus des résultats non négligeables sur son évolution (infrastructures, règlement...), même si de nombreux éléments restent inacceptables à nos yeux.

Nous sommes également intervenus auprès de la municipalité et de l'administration sur la compatibilité des permis de construire avec la réglementation, sur la régularité des autorisations de travaux (clôtures) etc... Le résultat limité de ces démarches, et la logique de notre association agréée justifie cependant que nous nous posions la question de leur renforcement et de leur suivi au niveau d'éventuelles actions en justice, comme cela sera évoqué tout à l'heure.

Par ailleurs, nous avons participé (notamment Jacques Allard et moi-même) à de nombreuses réunions : assistance aux conseils municipaux, participation à plusieurs réunions du SAGE, à des commissions de l'intercommunalité, à des actions contre la décharge contrôlée de Rochecolombe etc..

#### PROBLEMES ET PROSPECTIVE

L'augmentation du nombre de nos membres doit s'accompagner de celle des efforts de participation de chacun aux travaux de notre association. Trop de travail repose encore sur le seul Conseil d'Administration et notamment sur les quatre ou cinq personnes du Bureau.

Nous avons besoin de l'aide de tous afin de poursuivre ce développement : cela peut se faire en prenant en charge des articles pour le bulletin, une participation à des réunions, des distributions de bulletin, une mobilisation personnelle sur tel ou tel sujet sur lequel vous vous sentez compétent ou motivé. Il nous faut plus de répondants mobilisés notamment sur les problèmes de l'eau et de l'assainissement, sur l'affichage sauvage, sur le bruit, la circulation et tout ce qui nous permettra de crédibiliser notre association en vue de protéger le paysage, de participer, à notre échelle, au sauvetage de la rivière, et d'améliorer le cadre de vie de tous.

Par avance merci à tous de participer le plus possible en 2006/2007, à la poursuite de ces efforts.

A l'issue de cette présentation, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité, et quitus est donné au bureau pour son activité.

3. Jacques Allard, trésorier, présente alors le rapport financier qui fait apparaître pour l'exercice 2005/2006 un compte d'exploitation de 3517,23 euros et en trésorerie une diminution des fonds propres de 1067 euros, due aux investissements importants dans l'exposition, aux coûts des bulletins et à la constitution d'un stock de produits dérivés. La plus grande partie de ce stock sera valorisée en recettes en 2006/2007 (affiches de l'exposition, galets musique, première édition de la carte et bien sur, les fameuses confitures préparées comme chaque année par André Grégoire, merci à lui). Cependant la situation de trésorerie est saine puisque le compte en banque présente un solde positif. Ce solde issu des rapprochements bancaires a été vérifié par Josette Jandard, et s'élève à 1333,52 euros.

Le compte d'exploitation et la trésorerie figurent en annexe 1 au présent compte rendu.

Le compte d'exploitation ne suscitant pas de questions particulières, il est mis au vote et adopté à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier pour sa gestion 2005/2006.

4. Claude Guary et Jacques Allard présentent le projet de budget prévisionnel de l'exercice 2006/2007. Il s'agit d'un budget ambitieux, d'un montant de 5900 € avec une prévision de dépenses à 75 % pour les activités (bulletins, exposition, site Internet, aide à la rédaction d'un mémoire sur la rivière, diffusion de la carte) et à 25 % pour le fonctionnement. Les recettes prennent en compte des demandes de subvention de 1000 euros qui seront adressées à la Commune et au Conseil Général compte tenu du développement de nos activités. Elles tablent sur un nombre de cotisants un peu plus important, et sur un prélèvement limité sur nos fonds propres (500 euros), l'association n'ayant pas vocation à théauriser, mais à développer ses actions.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité. Il est joint en annexe 2.

5. **Un questionnaire** a été préparé par le C.A avec l'aide de Virginie Sumpf, en vue de mieux connaître les caractéristiques et les demandes de nos adhérents : ce questionnaire est distribué en séance et sera collecté à l'issue de l'AG en vue de son traitement. Les résultats en seront commentés dans notre prochain bulletin.

6. Le président rappelle que l'association peut être amenée à **agir en justice** dans tous les domaines où sa compétence est agréée (documents d'urbanisme, environnement, etc...). Il s'agit d'un acte important qui peut avoir des conséquences financières ou personnelles, et le bureau et le président, juridiquement responsables, doivent être certains de l'engagement de l'association derrière eux. Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de délibérer sur le principe d'un mandat au bureau permettant d'ester en justice, ce préalable faisant souvent l'objet d'une question de la part des tribunaux administratifs.

Le débat qui suit fait apparaître les éléments suivants :

- - notre association a du par deux fois recourir au Tribunal administratif pour faire reconnaître son rôle et ses droits (agrément, ALU)...
- - les actions en justice éventuellement conduites par l'Association mettent essentiellement en cause (par définition) l'Administration ou les collectivités locales. Les particuliers concernés par un éventuel recours doivent cependant être informés, faute de quoi l'action ne serait pas légale.
- - les actions en justice ne doivent intervenir qu'en toute dernière extrémité, lorsque tous autres moyens d'actions ou de discussion se sont révélés sans résultats.
- - Si les adhérents présents ne sont pas contre le principe, ils souhaitent cependant connaître préalablement les conditions particulières d'une action ou d'un recours.
- - Le conseil d'administration est chargé de réfléchir à une méthode d'information et de délégation permettant au bureau et au président d'intervenir rapidement le cas échéant. Ce problème devra être traité par écrit durant le dernier trimestre 2006.

7. Renouvellement d'un mandat d'administrateur : Yann Callot, par ailleurs vice président, a été élu au C.A en août 2003, et est donc renouvelable. Il accepte d'exercer un second mandat. Aucune autre candidature ne se manifeste.

**Yann Callot est donc réélu à l'unanimité.**

Plusieurs personnes extérieures et notamment le maire de Labeaume, que le président remercie de sa présence, ayant rejoint la réunion, les sujets techniques et d'information sont alors développés :

#### 8. Information sur l'évolution du PLU arrêté par le Conseil Municipal du 28 juin 2006

Claude Guary rappelle tout d'abord l'évolution récente du calendrier :

Arrêt du PLU en janvier 2005

Intervention de notre part en juin puis juillet, puis août en vue d'une véritable concertation.

Interventions ponctuelles durant l'été sur des sujets particuliers

Concertation effective en novembre 2006

Analyse des résultats de la concertation en mars (29 interventions)

Remise à jour du PLU par le BET IATE au printemps

Arrêt du nouveau PLU le 28 juin dernier

Transmission du nouveau dossier le 21 juillet, reçu le 23.

Réponse sous trois mois maximum (23 octobre)

Nous faisons trois constats immédiats avant analyse plus détaillée :

Nous avons obtenu un certain nombre d'améliorations :

fusion entre les zones AU et AUp, dans une nouvelle zone UBp, qui représente une grande partie de la zone de croissance potentielle, avec adoption d'un règlement protecteur et qualitatif (le même que pour la zone du Village (UA))  
augmentation de la taille moyenne minimale des parcelles constructibles, de 1000 à 1500 m<sup>2</sup>, lorsque la zone n'est pas raccordable à l'assainissement collectif. Maintien de la surface à 1000 m<sup>2</sup> en lotissement, dans les parties sud et Est de la commune (zones UB) lorsque l'assainissement collectif est possible.  
disparition de deux emplacements réservés pour voirie (rocade du Village et CV n°1)  
modification/diminution de deux autres emplacements (Chemins de la Jarjatte et du Récatadou)

Plusieurs points essentiels, que nous avons dénoncés, n'ont pas évolué :

absence de coupure verte le long du CD 245 entre la Buisnière et la Théoule : ce point est pour nous fondamental : l'urbanisation linéaire le long du CD détruit le paysage, est dangereuse et nuisante, et elle tend à faire de Labeume une banlieue de Ruoms..  
Maintien de réservations pour un parking de délestage (Saint Genest) et un parking de cars (Le Puech) que nous jugeons toujours inutiles et nuisants.  
Maintien d'une importante zone UB, peu réglementée, qui condamne qualitativement une partie importante du territoire et crée un urbanisme à deux vitesses et une véritable coupure dans le développement communal.

Plusieurs innovations que nous ne comprenons pas ou qui n'ont pas été décidées en commission (étant entendu que de nombreuses demandes de constructibilité nouvelle en bordure de zone U ont été par ailleurs admises et pourraient se justifier):

apparition d'une vaste zone AUF (environ 6 hectares) sur un secteur jusqu'ici classé en N. Urbanisable à terme dans le cadre d'un projet qui porterait révision du PLU.

Augmentation de la zone UBP entre l'Issart et Champrenard ce qui tend encore à augmenter l'urbanisation linéaire continue le long d'une voirie par ailleurs de plus en plus fréquentée.

Augmentation de la zone UBP au détriment de la zone N dans le secteur des Lauzes (2 hectares)

Création d'un secteur UBE, en face du Récatadou, dont le statut ne nous apparaît pas réglementaire. Terrain privé pour équipements publics ?

Nous allons étudier plus à fond le document et répondre aussi rapidement que possible à la municipalité. D'ores et déjà, nous envisageons les réactions suivantes nous maintenons nos demandes et la discussion sur les réservations nuisantes, inutiles et coûteuses

- nous maintenons comme une priorité absolue la protection d'un coupure verte et d'une discontinuité d'urbanisation après la Buisnière le long du CD : par exemple, constructibilité limitée à 5000 m<sup>2</sup>, protection alternative de chaque côté de la route, protection absolue de toute la végétation existante (servitude d'espace boisé classé) –
- nous nous élevons contre l'extension de la zone UBP et contre la création de la nouvelle zone AUF.
- nous demandons de préciser le contenu, l'équipement et le calendrier d'apparition de toute zone AU.
- nous demandons de revoir le règlement de la zone UB de façon à éviter que se poursuive le dérapage actuel.

nous demandons la mise à l'étude rapide d'un schéma prévisionnel d'assainissement, même simplifié, qui permette de programmer plus clairement l'urbanisation à l'horizon du PLU.

- nous demandons l'utilisation maximale du sursis à statuer, notamment dans les zones N.B du POS de 1989, pour ne pas accélérer la pression sur les objectifs du nouveau PLU.

Notre souhait est bien que ce nouveau PLU soit opérationnel le plus vite possible, mais pas dans n'importe quelles conditions.

9. Evolution du projet d'autoroute A 79 et rappel de la position de notre association.

Paul Chemetov rappelle le tracé alternatif à celui du doublement de l'A8 et A 9 entre Lyon et Montpellier par Valence, Privas, Aubenas et Alès, dont le fuseau d'étude traverserait la Beume au Sud Est de la commune.

Malgré les interprétations données par certains quotidiens régionaux, le Conseil Général de l'Ardèche vient de prendre position non pas en faveur de l'autoroute mais en faveur d'un axe Lyon Toulouse, de caractère routier, qui desservirait le Nord du Département (Saint Agrève, ...)

La position de notre association porte sur le renforcement et l'aménagement des liaisons nationales Valence Privas et Montélimar Aubenas, et l'aménagement qualitatif local de la D 902 (élargissement sur place et contournement des villages) entre Aubenas et Alès, ainsi que sur le re développement de réseaux de transports classiques ou alternatifs (TER, train à conteneurs, cars, voie d'eau).

Ce projet d'autoroute est d'autant plus dépassé que le prix du pétrole ne cesse d'augmenter (on parle de 100 dollars le baril et plus) et que les engagements de protection de l'environnement (protocole de Kyoto) doivent conduire à la maîtrise des carburants fossiles.

Nous sommes en train d'étudier le dossier du débat public contact avec diverses associations (SAD), et nous interviendrons avec elles dès que nécessaire.

10. Présentation de la carte de la commune éditée par l'association

Yann Callot présente le travail effectué avec l'aide de J.F Souchard, informaticien et cartographe, un de ses anciens étudiants ayant beaucoup fréquenté Labeume.

Cette carte au 1/25000<sup>ème</sup> permet de disposer d'une représentation globale de la commune (généralement présentée en quatre parties par l'IGN). D'un format facile à manier (A2), elle est informatisée et notre association dispose des droits de reproduction, ce qui permettra d'envisager de nouvelles éditions chaque fois que nécessaire, pour toutes sortes d'applications (tourisme, urbanisme, équipements, enquêtes etc...). Elle est à jour au niveau de l'urbanisation, ainsi que des routes et chemins (hors chemins d'exploitation). Elle comporte également un encart détaillé au 1/6000<sup>ème</sup> pour le village.

Un premier tirage a été mis à la disposition des adhérents qui sont priés de faire part de toutes leur remarques et corrections : une seconde édition modifiée sera réalisée en septembre et proposée à tous. Elle sera payante, dans la mesure où il s'agit d'une véritable cartographie originale et où nous n'avons pas eu recours à la publicité.

### 11. Point sur la rivière, l'eau et l'assainissement

Yann Callot rappelle tout d'abord que les problèmes de la rivière sont particulièrement difficiles à traiter, compte tenu de leur étroite liaison entre l'amont et l'aval, et surtout de la multiplicité des intervenants, chacun défenseur d'une logique différente. Par définition le problème est intercommunal et même départemental. La gestion politique et administrative met en jeu l'Agence de bassin, les syndicats de rivière, les syndicats d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), la Direction départementale de l'Agriculture (DDA), la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le Syndicat des Eaux de la Basse

Ardèche (SEBA), le conseil général et bien sur les mairies...Cela explique la longueur des débats et la difficulté des prises de décision. Quelle peut être la place et le poids d'une association locale d'usagers et de défense de la nature dans ce dispositif complexe ?

Nous avons cette année participé à plusieurs réunions du SAGE, notamment sur la gestion des étiages. Au cours de ces séances ont été tout à tour exposés les problèmes de l'agriculture, de l'EDF, du tourisme, de l'assainissement...Parmi les solutions évoquées aux problèmes de la Baume, la constitution d'un réservoir amont spécifique à la rivière, permettant des lâchers d'été, mais également la recherche de réserves profondes.

Il nous semble d'abord nécessaire de collecter un maximum d'éléments et de faire la synthèse de tout ce qui peut concerner notre rivière. En effet, la Baume apparaît très rarement en tant que telle dans les études (à l'exception peut être de l'étude financée par le syndicat Beaume Drobie en 2003, et dont les suites sont pour l'instant en attente) : c'est pourquoi nous nous proposons de soutenir (sur le plan personnel, technique et financier) un mémoire de maîtrise à caractère généraliste qui porterait sur notre seule rivière et l'ensemble de ses problèmes... il nous reste à trouver le (la) candidat(e) volontaire...

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, nous attendons toujours les travaux d'adduction d'eau dans les écarts annoncés depuis trois ans. Nous sommes également très attentifs à l'évolution des structures de gestion, et en particulier au type de gestion qui devrait être décidée en cette fin d'année : poursuite d'une gestion déléguée privée (SAUR), ou gestion directe par les collectivités locales. Notre association est bien sur favorable à cette dernière solution.

En ce qui concerne le SEBA, nous nous interrogeons également sur sa capacité financière à résoudre le problème de notre station d'épuration, ainsi que sur les réponses qu'il peut apporter en matière d'assainissement face à une urbanisation diffuse et accélérée, fortement nuisante en milieu karstique, et très coûteuse en matière de réseaux d'adduction d'eau.

## 12. Questions diverses

1- Danielle Ballandier, adhérente empêchée de participer à l'A.G., a adressé une lettre ouverte aux membres de l'association, dont il est donné lecture, et dans laquelle elle pose la question de l'évolution du festival « Labeaume en musiques » : elle estime que cette manifestation produit de plus en plus de gênes, notamment sur le plan de la circulation, et s'interroge sur les retombées économiques et financières ainsi les charges pour la commune.

Sa position est relayée par celle de Roger Manneveau, qui dénonce notamment les nuisances de circulation au niveau du carrefour de la route du Récatadou.

Paul Chemetov, très applaudi, souligne les limites globales du site de Labeaume, tant sur le plan physique que sur le plan financier, et souhaite que le Festival s'adapte à ces limites, qui sont d'ores et déjà atteintes, voire dans certains cas dépassées (plage de la Turelure). Il fait remarquer que les autres festivals (Avignon, Marcillac ...) acceptent généralement ces limites et s'intègrent à leur environnement sans chercher « à repousser les murs »

Au-delà de l'impact d'une manifestation exceptionnelle comme le 10ème anniversaire et la venue de Barbara Hendrixck, qui n'ont pas vocation à se répéter, quelques points de vue contradictoires s'expriment, qui devraient conduire notre association à veiller plus étroitement sur l'impact du festival et à faire à « Labeaume en musiques » des propositions constructives et positives allant dans le sens de la maîtrise de la fréquentation et des impacts négatifs :

- modération de la circulation par utilisation de covoiturage ou de navettes,
- stabilisation, voire diminution du nombre de concerts directement en bordure de rivière
- recherches de retombées économiques plus visibles sur la commune
- partage de certains concerts avec les communes voisines, ce qui augmenterait les moyens du festival (de la Baume plus que de Labeaume ?)
- développements d'hiver ou de demi saison.

Compte tenu de l'implication de plus en plus forte de la Région et du Département sur le plan financier, ne serait il pas normal que le festival connaisse une certaine décentralisation sur l'Ardèche méridionale ?

2- Monsieur Barthe, nouvellement installé sur Labeaume, le long du CD 245 à la hauteur du Serre de Logère, s'élève avec vigueur et émotion sur l'utilisation dans un article de notre dernier bulletin de l'expression « camp de concentration », à propos de la multiplication des clôtures non réglementaires.

Le président de l'association lui donne acte du fait que ce terme n'avait pas sa place à ce sujet, et regrette la personnalisation de sa réaction. L'auteur de l'article insiste cependant sur le fait qu'aucune maison n'était particulièrement visée. Plusieurs intervenants souhaitent que l'incident soit clos.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, Tatiana Sévenier lève la séance à 20 heures 30 et convie l'ensemble des participants à un apéritif qui sera suivi d'un repas.

Nous avons eu 79 renouvellements d'adhésions, et nous avons eu le plaisir d'enregistrer, à la clôture de cette réunion, une quinzaine de nouveaux adhérents. Les membres de 2006 n'ayant pas participé à l'AG ou n'ayant pas repris leur carte seront relancés par courrier lors de la diffusion du compte rendu e l'AG..